

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEZINS**

L'an deux mille quatorze, le 10 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de **VEZINS** (49), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **M. Cédric VAN VOOREN**

Date de convocation du Conseil Municipal : **4 septembre 2014**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Étaient présents : **M. Cédric VAN VOOREN**, Maire.

MM. HERVÉ Michel, DEFOIS Marina, POISSONNEAU Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, Adjoints

MM. BERTRAND Séverine, CHEVALIER Fabienne, CHOIMET Valérie, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, LOPES Véronique, TIJOU Liliane, BARRILLÈRE Jean-René, PORTAL Michel, MASSON Bruno, MARTINEAU Bastien, ROBIN Franck, SABATINI Ange, Conseillers municipaux.

Excusé : /

Secrétaire de séance : **Mme Valérie CHOIMET**

OBJET : TAXE D'AMÉNAGEMENT – EXONÉRATION POUR LES ABRIS DE JARDIN SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'article 90 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a introduit, à la diligence des communes, une nouvelle exonération facultative.

L'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme prévoit maintenant la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement : « les abris de jardin soumis à déclaration préalable ».

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE d'exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement la totalité de la surface fiscale des abris de jardin soumis à déclaration préalable en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme.

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Maire



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-préfecture de Cholet le 15/09/2014
Publié notifié le 15/09/2014



Accusé de réception en préfecture
049-214903718-20140915-14_00420-DE
Date de télétransmission : 15/09/2014
Date de réception préfecture : 15/09/2014